

MAIRIE de LES MARTRES DE VEYRE

Service urbanisme

63730 LES MARTRES DE VEYRE

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 063 214 25 00107

Déposé le : 18/09/2025

Sur un terrain sis à : 5 Rue Gilbert Romme
214 ZB 477**DESTINATAIRE****DANIEL Cyrille Bernard****5 rue Gilbert Romme****63730 LES MARTRES DE VEYRE**

Autorité compétente : Maire au nom de la commune
Affaire suivie par Charlotte PREVOST

,

Vous avez déposé le 18/09/2025 à la mairie de LES MARTRES DE VEYRE une déclaration préalable.

Par lettre du 19/09/2025, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes

- Plan des façades et toitures
- Document graphique permettant d'apprécier le projet dans l'environnement
- Photographie situant le terrain dans l'environnement proche (Art. R. 431-10 d)
- Notice faisant apparaître les matériaux utilisés

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de LES MARTRES DE VEYRE en date du 19 Décembre 2025, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision d'opposition.

Vous pouvez redéposer une nouvelle déclaration si vous souhaitez réaliser votre projet.

Fait à LES MARTRES DE VEYRE,
Le 22/12/2025

Le Maire

Le Maire,
Pascal PIGOT

**INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT**

-DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Si vous entendez contester le refus vous pourrez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS après la fin de votre délai d'instruction. Vous pourrez également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou, lorsque la décision est délivrée au nom de l'Etat, saisir d'un recours hiérarchique le ministre chargé de l'urbanisme. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (L'absence de réponse au terme d'un délai de **deux mois** vaut rejet implicite).

